

La Charte des journalistes jeunes

Liberté d'expression : d'accord ! Mais dans un esprit de responsabilité. La Charte des journalistes jeunes, créée en 1991, est le code de déontologie que propose de suivre l'association Jets d'encre et dans lequel se reconnaissent ses adhérents.

La Charte a pour but de rappeler que les journaux jeunes peuvent et doivent être des espaces de débat, d'engagement, d'humour... Elle reconnaît ses rédacteurs capables d'esprit critique, de remise en question, de dialogue.

La Charte est enfin un appel à la solidarité, au-delà des différences d'âge et de cadre éditorial, pour faire face ensemble à l'arbitraire dont les journaux jeunes sont encore victimes.

Les journalistes jeunes...

1. Ont le droit à **la liberté d'expression** garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. Revendiquent le **droit d'opinion** et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
3. Prennent la **responsabilité** de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. **Sont ouverts à toute discussion** sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. **Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute**, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. Tiennent **la censure** et toute forme de pression morale ou matérielle pour des **atteintes inacceptables à la liberté d'expression**, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toute autres structures d'accueil des jeunes.